



COMMUNE DE LUSSAC

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE LUSSAC
DU 3 OCTOBRE 2024

L'an deux mille VINGT QUATRE, le jeudi 3 octobre à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 10 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur GATINEL Didier, Maire.

Présents : M. GATINEL Didier, M. MESSAHEL Maurice, Mme FORESTIER Nathalie, M. LAGARDE Dominique, M. DELAIRE Claude, Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme PARET Aurélie, M. BIBENS Sylvain, Mme CHASSAGNE Annie

Absents :

Absents excusés : Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle

Exclus :

Procuration : Mme FLEURY Aurore à Mme PARET Aurélie, Mme DELFOUR Isabelle à M. ROCHER Dominique

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL à 18 heures 33

Monsieur le Maire annonce les démissions de Madame BRETON et de Monsieur LOURENCO reçues par mail ce jour à 14h.

PROCÈS VERBAL DU 13/08/2024

Les élus présents à cette réunion étant absents aujourd'hui, le PV ne peut pas être approuvé

PROCÈS VERBAL DU 20/09/2024

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION 2024_10_01

CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi Monsieur le Maire propose de créer 12 (douze) commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- Finances, budget
- Appels d'offres
- Voirie, espaces verts, environnement
- Bâtiments, patrimoine
- Personnel et ressources humaines
- Cimetière

- PAS, action sociales
- Viticulture
- Associations, jeunesse, sport
- Commerce, tourisme
- Animation, communication, culture
- Caisse des écoles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - Finances, budget
- 2 - Appels d'offres
- 3 - Voirie, espaces verts, environnement
- 4 - Bâtiments, patrimoine
- 5 - Personnel et ressources humaines
- 6 - Cimetière
- 7 - PAS, action sociales
- 8 - Viticulture
- 9 - Associations, jeunesse, sport
- 10 - Commerce, tourisme
- 11 - Animation, communication, culture
- 12 - Caisse des écoles

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DELIBERATION 2024_10_02

NOMBRE MAXIMUM DES MEMBRES DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES

VU la délibération N° 2024_10_01 portant création des commissions municipales

Le Conseil Municipal décide que les commissions municipales comportent au maximum sept membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à douze commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** :

- **DE FIXER** à sept le nombre maximum de membres dans chacune des douze commissions créées par la délibération N° 2024_10_01

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DELIBERATION 2024_10_03

DÉSIGNATION DES MEMBRES DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES

VU la délibération N° 2024_10_01 portant création des commissions municipales ;

VU la délibération N° 2024_10_02 fixant le nombre maximum de membres dans les commissions municipales ;

Après appel à candidatures pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1- Commission finances, budget :

- M. LAGARDE Dominique
- Mme FORESTIER Nathalie
- M. MESSAHEL Maurice
- M. VERBRUGGHE Manuel
- M. BIBENS Sylvain

2- Commission d'appel d'offres :

- M. LAGARDE Dominique
- Mme FORESTIER Nathalie
- M. MESSAHEL Maurice

3- Commission voirie, espaces verts, environnement :

- M. MESSAHEL Maurice
- M. DELAIRE Claude
- M. LAGARDE Dominique
- Mme CHASSAGNE Annie
- M. VERBRUGGHE Manuel

4- Commission bâtiments, patrimoine :

- M. LAGARDE Dominique
- M. DELAIRE Claude
- M. BIBENS Sylvain
- M. VERBRUGGHE Manuel
- M. MESSAHEL Maurice
- M. ROCHER Dominique

5- Commission personnel et ressources humaines :

- Mme FORESTIER Nathalie
- M. DELAIRE Claude
- M. VERBRUGGHE Manuel
- M. MESSAHEL Maurice
- Mme CHASSAGNE Annie
- Mme PARET Aurélie

6- Commission cimetièrre :

- M. MESSAHEL Maurice
- Mme MASIN Claudie
- M. DELAIRE Claude
- M. BIBENS Sylvain
- M. ROCHER Dominique

7- Commission PAS, action sociale

- Mme FORESTIER Nathalie
- Mme PARET Aurélie

- Mme CHASSAGNE Annie

8- Commission viticulture

- Mme CHASSAGNE Annie
- M. BIBENS Sylvain
- M. LAGARDE Dominique
- M. ROCHER Dominique

9- Commission associations, jeunesse, sport

- M. VERBRUGGHE Manuel
- M. ROCHER Dominique
- Mme FLEURY Aurore
- Mme DELFOUR Isabelle
- Mme CHASSAGNE Annie
- M. MESSAHEL Maurice

10- Commission commerce, tourisme

- Mme FLEURY Aurore
- Mme MASIN Claudie
- Mme DELFOUR Isabelle
- M. ROCHER Dominique

11- Commission animation, communication, culture

- M. ROCHER Dominique
- Mme FORESTIER Nathalie
- Mme MASIN Claudie
- Mme PARET Aurélie
- Mme FLEURY Aurore
- Mme DELFOUR Isabelle

12- Commission caisse des écoles

- Mme FORESTIER Nathalie
- Mme DELFOUR Isabelle
- M. GATINEL Didier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** au sein de chaque commission les membres cités dans la présente délibération

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DELIBERATION 2024_10_04

CREATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA PLACE

VU l'article L. 2143-2 du CGCT stipulant que le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Que ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales et des habitants.

CONSIDERANT le projet de réfection de la place de la République.

Monsieur le Maire explique que ce comité sera consultatif et non décisionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité de créer un comité consultatif concernant le projet de réfection de la place de la République.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DELIBERATION 2024_10_05

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE JUMELAGE

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de désigner sept membres du conseil municipal pour participer au comité de jumelage.

Il propose les conseillers suivants :

M. GATINEL Didier, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme PARET Aurélie, Mme FLEURY Aurore, M. BIBENS Sylvain, Mme CHASSAGNE Annie. Un septième membre sera proposé ultérieurement

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner au comité de jumelage les conseillers proposés par Monsieur le Maire.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DELIBERATION 2024_10_06

DEMANDE D'AIDE DE LA MAM « LES BOUT'CHOUX »

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par la MAM « Les Bout'choux ».

Les assistantes maternelles expliquent que suite au départ de leur collègue, elles se retrouvent à deux au lieu de trois. Elles ont dû également faire face à une augmentation de leur loyer. Elles demandent donc à la commune de faire un geste financier afin d'aider la MAM à passer les prochains mois.

Après une discussion entre les conseillers municipaux, Monsieur le Maire propose que le loyer de la MAM « Les Bout'choux » soit diminué d'un tiers pendant trois mois, et qu'un point sera fait lors d'un prochain conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la diminution d'un tiers du loyer de la MAM « Les Bout'choux » pendant trois mois.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DELIBERATION 2024_10_07

INDEMNITÉS DE FONCTION DU CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

VU le code général des collectivités des collectivités territoriales

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2024 fixant les indemnités de fonctions du Maire et des adjoints

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,
Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonctions spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au Maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DÉCIDE :

- d'allouer, avec effet au 25 septembre 2024 une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant :

M. VERBRUGGHE Manuel conseiller municipal délégué en charge des associations et des équipements sportifs par arrêté municipal du 25 septembre 2024 au taux de 4,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 185€ brut.

- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal

- DE TRANSMETTRE au représentant de l'État dans l'arrondissement la présente délibération

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

DÉLIBÉRATION 2024_10_08

CHOIX DU DEVIS DE L'ENTREPRISE POUR L'ENTRETIEN DU BOURG

Monsieur le Maire explique qu'il faut remettre à niveau l'entretien du bourg.

Il propose deux devis :

- Isle et Dronne : 3 375 €

- ADAPEI : 7 242,07 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de choisir le devis de la société « Isle et Dronne » pour un montant de 3 375 €

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

19h27 : arrivée de Mme DELFOUR Isabelle

TOUR DE TABLE

M. GATINEL :

- **Rénovation de la Place** : En attente du rapport des fouilles archéologiques.
Le projet est à revoir entièrement avec Mme FLOCK. Les préconisations seront peut-être plus strictes et le projet sera sûrement à revoir entièrement.
En ce qui concerne les subventions, nous avons pris contact avec Gironde Ressources et la Sous-Préfecture.
- **Église** : les travaux débuteront en Mars 2025.
Un rendez-vous avec Mr MOGENDORFF et ECOTOIT aura lieu sous peu pour établir un devis exact.
- Rendez-vous ce jour avec Mr PRADIER de Gironde Ressources pour nous conseiller sur l'obtention des subventions
- Le 10 Octobre 2024 à 9h15, nous recevrons la visite du Sous-Préfet, Mr DOLIGEZ.
- Lundi 7 Octobre 2024 après-midi, nous avons rendez-vous avec Mme PETYT du CDL.
- Le Mercredi 9 Octobre 2024, réunion tripartite (SOLIHA, CDC, Mairie) pour le bâtiment de la Caze Majou.
- Fête locale les 11, 12 et 13 Octobre 2024.
- **Personnel communal** : Mr MATHIEU renouvelé pour 3 mois
Mr TAUZIN est parti.
Mr SEJOURNE embauché en CDD de 3 mois à partir du 07 Octobre 2024.
- Ouverture de la porte d'entrée principale de la Mairie, pour la plus grande joie de nos administrés.
- Le panneau lumineux sera remis en état courant Octobre.
- Prise de contact avec la Gendarmerie.
- Conseil d'administration du collège le 1^{er} Octobre 2024.
- **SIETAVI** : Réélection de Mr GATINEL comme vice-président.

M. MESSAHEL :

- Réunion avec la Mairie de ST EMILION et tous les élus qui mettent à disposition leur terrain au club de football du Grand St Emilionnais. Lussac s'est positionné pour avoir un terrain synthétique. Mr LAURET a validé le projet mais nous devons aussi avoir l'aval de la CDC.

Mme FORESTIER :

- **Vœux du Maire** : le Vendredi 10 Janvier 2025, suivie du repas des employés au restaurant.
- **Repas de Aînés** : le Dimanche 12 Janvier 2025.
- **Marché de Noël** : le Samedi 30 Novembre 2024.
- Le radar pédagogique est toujours à Michel de Vert.

M. LAGARDE :

- **Orange** : la ligne d'urgence de la salle polyvalente revient à 30.60€/mois. Mise en place prochainement.
- **Ecole** : chaudière opérationnelle mais fuite d'eau. Réparation pendant les vacances de la Toussaint.
- **Dojo** : devis d'engie pour le chauffe-eau de 4657.38€. Il n'était pas panne, il devait juste être reprogrammé.
- Lacombe Electricité est venu réparer l'électricité au garage des services techniques.
- Le logiciel du tableau numérique a disparu. SIGNAUX GIROD qui nous l'a vendu, reviendra nous faire les réglages courant Octobre.
- La grille d'égout devant chez Mme MOUNET a été changée.
- Des travaux prévus dans la cour de l'école pendant les vacances.
- Le devis de SUEZ pour la suppression de compteurs trop élevé donc nous refusons.
- L'ostéopathe va re-goudronner son parking et demande à la mairie de prendre en charge sa partie environ 14m2.
- Problème de voisinage à Normand à cause d'arbres, une réunion tripartite est prévu ente la Mairie, les riverains et Mr VIENNE.
- L'ancien local des kinés sera nettoyé par la Caze Majou et les travaux seront assurés par un entreprise et les services techniques.
- L'ancien logement de Mr NASSER est à refaire complètement. Les travaux sont prévus plus tard.

M. BIBENS :

- Les devis pour le plafond de la salle du Conseil sont en cours.
- Peinture au sol des Stops de Normand sont effacés. Prendre contact avec l'entreprise qui s'en occupe.

Mme PARET :

- Absence de passage piéton devant l'école : Mr MESSAHÉL précise que ce n'est pas obligatoire à partir du moment où il y a des triangles sur les dos d'âne.
- Lieu-dit Chéreau encore plus dangereux qu'avant les travaux.

M. DELAIRE :

- Armoire de la fibre non branchée à Pilot.
- Stop de Guimberteau à recéler.

M. VERBRUGGHE :

- Élu Conseiller délégué : le but est de remettre de raviver la commune auprès des associations, leur redonner confiance.
- Réunion avec les associations prévue.

Fin de séance 21h04